

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice : 16	
Présents : 13	
Nombre de suffrages : 12	

Date de convocation
07/01/2026

Date d'affichage
07/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
..../..../....
et publication du :
..../..../....

L'an deux mille vingt-six, le 13 janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

**Etaient présents :**

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

**Procuration(s) :** aucune**Etaient absent(s) :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

**Etaient excusé(s) :**

M. MOREAU Mathieu

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme OUVRART Sandrine

**Numéro interne de l'acte : 2026-06**

**Objet : Marchés publics - Achat et maintenance de matériels de restauration collective avec la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur le Maire, expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, à son article L 5211-4-4,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Niortais modifiés par arrêté préfectoral du 25 février 2025, à son article 4,

Considérant que les statuts de la CAN permettent à celle-ci d'intervenir pour mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes,

Depuis 2022, dans le cadre de l'acte II du schéma de mutualisation, un travail de fond est mené avec les communes sur le développement des achats groupés. Cette démarche a permis d'identifier de nouvelles opportunités de groupements au bénéfice des communes de l'agglomération.

Afin de massifier leurs volumes et de bénéficier de tarifs avantageux pour l'achat de matériels de restauration collective et leur maintenance, les communes membres de l'agglomération ont souhaité constituer un groupement de commandes.

Pour ce nouveau groupement de commandes, une vingtaine de communes de l'agglomération ont manifesté leur intérêt d'y participer.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnateur de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification.

Chaque membre, pour sa part, s'engage à respecter les obligations décrites dans la convention.

Le marché proposé sera décliné en 2 lots :

- **Lot 1** : Fourniture de matériels de restauration collective avec maintenance pendant la période de garantie  
Montant maximum : 2 000 000 € HT sur 4 ans
- **Lot 2** : Maintenance préventive, curative avec fourniture de pièces détachées de matériels de restauration collective hors période de garantie  
Montant maximum : 1 200 000 € HT sur 4 ans

Il s'agira d'un accord cadre mixte mono attributaire d'une durée de 4 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

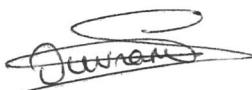
- APPROUVER l'adhésion de la commune de **PLAINE-D'ARGENSON** au groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de matériel de restauration collective et la convention constitutive de ce groupement ;
- AUTORISER le Maire à signer ladite convention ;
- APPROUVER les caractéristiques essentielles du marché à passer ;
- AUTORISER le coordonnateur à signer le marché.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 14 janvier 2026

Le Maire,  
Jean-François SALANON



La Secrétaire de séance,  
Mme Sandrine OUVRART


MAIRIE DE PLAINE - D'ARGENSON  
(Deux-Sèvres)